

Décision Générale colonial

Décision n° 599 PERSONNEL INDIGENE

n° 599

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 20 juillet 1943
Numéro JO n° 15 du 01/08/1943	Date du numéro 1 août 1943

TEXTE INTÉGRAL

Les salaires mensuels des auxiliaires indigènes du Trésor ci-après désignés sont portés pour compter du 1er juillet 1943 à : IBRAHIM SALEH1.800 frs ABDON SAAD..... 1.600 . MOHAMED AREF..... 1.500 Ces salaires sont exclusifs de toutes in demnités. Par décision n. 590 du 21 juillet 1943. Le nomme HOUSSEIN ALI, dankali, boy au Gouvernement, est licencié sur sa demande, de son emploi pour empoter du 20 juillet 1943.